



Convocation à l'assemblée générale ordinaire

mardi 3 mai 2005 à 10h.30 (ouverture de l'enregistrement à 9h.45)
au Mövenpick Hôtel, 20, route de Pré-Bois, Genève-Aéroport

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2004 ainsi que des rapports de l'organe de révision des comptes annuels et du réviseur des comptes consolidés

2. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels de Zschokke Holding SA et des comptes consolidés de l'exercice 2004
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels de Zschokke Holding SA et les comptes consolidés de l'exercice 2004.

3. Emploi du bénéfice au bilan au 31 décembre 2004

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de fr. 14.- par action, soit au total fr. 4'200'000.-, et de reporter à compte nouveau le bénéfice au bilan de fr. 43'741'787.-.

4. Remboursement partiel de la valeur nominale de l'action et modification des statuts *

En complément au dividende, le Conseil d'administration propose le remboursement partiel de fr. 9.- de la valeur nominale de l'action qui sera ainsi réduite à fr. 85.-, et l'adaptation en conséquence de l'article 3 des statuts "Capital-actions" comme suit :

Version actuelle

Le capital-actions est de 28,2 millions de francs, divisé en 300'000 actions nominatives d'une valeur nominale de fr. 94.- chacune, entièrement libérées.

Version proposée (*modifications en gras*)

Le capital-actions est de **25,5** millions de francs, divisé en 300'000 actions nominatives d'une valeur nominale de fr. **85.-** chacune, entièrement libérées.

* Pour être acceptée, cette proposition doit recueillir au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées. Un tel remboursement, s'il est accepté, intervient sans déduction de l'impôt anticipé et n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu pour le contribuable individuel en Suisse.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2004.

6. Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de MM. Anton Affentranger, Paul Fichot et Max Rössler pour une période de trois ans et d'élire, en remplacement de M. Charles Pictet qui n'a pas souhaité se représenter, un nouveau membre en la personne de M. Philippe Zoelly pour une période de trois ans.

7. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2005

Le Conseil d'administration propose de renouveler les mandats d'Ernst & Young SA comme organe de révision des comptes annuels et comme réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2005.

8. Divers

Documentation

Le rapport de gestion (contenant le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés) ainsi que les rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés peuvent être consultés par les actionnaires dès le 7 avril 2005 au siège social, rue du 31-Décembre 42, à Genève. Chaque actionnaire peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé. Les actionnaires avec droit de vote dûment enregistrés les recevront avec la convocation à l'assemblée générale.

Cartes d'admission

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 18 avril 2005 recevront par la poste à la dernière adresse communiquée au registre des actions une carte d'admission personnelle avec un pouvoir de représentation. Du 18 avril au 3 mai 2005, aucune inscription avec droit de vote ne sera effectuée sur le registre des actions.

Pouvoir de représentation

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale en utilisant le pouvoir attaché à la carte d'admission. Dans ce sens, il peut mandater, avec pouvoir de substitution, son/sa conjoint(e), un autre actionnaire inscrit avec droit de vote au registre des actions, Zschokke Holding SA, le représentant indépendant, M. Robert-Pascal Fontanet, notaire, rue du Rhône 57, 1211 Genève 3, ou le représentant dépositaire. En cas de représentation par Zschokke Holding SA, son droit de vote sera exercé dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Les pouvoirs signés en blanc seront considérés comme mandat à Zschokke Holding SA et traités de la même manière. Les pouvoirs pour le représentant indépendant peuvent être envoyés directement à l'adresse indiquée ou au registre des actions à Genève.

Les **représentants dépositaires d'actions** au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à notre Société le nombre des actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 3 mai 2005 au contrôle à l'entrée de l'assemblée générale (si possible dès l'ouverture de l'enregistrement). Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934, ainsi que les gestionnaires de fortunes professionnels.

Publication

Seule la convocation publiée dans l'organe statutaire ("Feuille officielle suisse du commerce") fait foi.

Genève, le 7 avril 2005

Le Conseil d'administration

280637